

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2142 - 21 août 2009 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

La loi sur le travail du dimanche

Nouvelle étape de la régression sociale



Sommaire

Leur société

- p.4 ■ Rentrée scolaire : cinéma sur la baisse des prix
- Retour de la croissance... faut le dire vite !
- Natation à l'école : encore des économies
- p.5 ■ « Injures à caractère racial » : un préfet suspendu
- De Villiers et Nihous rallient Sarkozy
- Notre camarade Bernard Bonnel (Grangier)
- p.9 ■ Suicides en prison : les murs de la honte
- Sans-papiers : pas de trêve estivale aux expulsions
- Chasse aux sans-papiers au Crédit Lyonnais
- Loudéac : acharnement d'un maire
- p.12 ■ Retraites : le gouvernement s'en prend aux femmes
- Le plan du gouvernement pour la grippe A

Dans le monde

- p.6-7 ■ Espagne : des mesures palliatives vis-à-vis des pauvres
- Un patronat avide et un gouvernement à son service
- Birmanie : des sanctions qui n'inquiètent ni la junte, ni Total
- Il y a 70 ans : le pacte germano-soviétique
- p.8 ■ Martinique : grève des employés des stations-services
- Nouvelle-Calédonie : acharnement contre le syndicaliste Gérard Jodar
- Guadeloupe : une enseignante poursuivie pour ses idées syndicales et politiques

Dans les entreprises

- p.10 ■ Cokes de Carling : menace de fermeture
- Plate-forme chimique de Carling
- Chaffoteaux : la mobilisation continue
- « Chez Oscar »-Paris 4^e
- p.11 ■ Toyota : reprise, pas reprise ?
- Distrinord : grève contre les retards de salaire
- Travail du dimanche

Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre

Cela fait maintenant plus d'un mois et demi que nos caravanes d'été parcourent le pays, ayant maintenant fait étape dans plus de cent villes. Cela s'est traduit par des milliers et des milliers de discussions qui, presque toujours, aboutissent à ce constat : la société dans laquelle nous vivons est sans pitié, elle est injuste. Elle se traduit par des centaines de milliers de licenciements. À chacune de ces étapes, les exemples locaux viennent illustrer ce constat général. Et tandis que l'on chasse les uns de leur emploi, ceux qui ont la chance de garder le leur décrivent des conditions de travail de plus en plus difficiles à supporter. Bien souvent, il n'est pas besoin d'une longue argumentation pour convaincre que l'exploitation du monde du travail se renforce, et que la société se partage entre ceux qui produisent et font fonctionner toute la

société, et ceux qui accaparent le fruit de ce labeur... Et puis, au-delà de ce constat, les interrogations surgissent : comment faire pour que cela change ? S'y mettre tous ensemble, oui, bien sûr ; mais comment y arriver, alors que l'on voit les directions des syndicats ne rien faire pour

renforcer l'élan suscité par les deux grandes journées de manifestation du 29 janvier et du 17 mars ? Quelquefois, la discussion va plus loin et permet de parler de la façon dont nous concevons l'avenir, une société communiste.

Mais il ne se passe pas de

jour ni d'étape sans que l'on nous dise : cela reconforte de vous rencontrer, cela nous redonne le moral. Et c'est l'un des objectifs que nous entendons donner à cette activité. Montrer qu'il existe des femmes et des hommes qui ne baissent pas les bras.



• Aquitaine

vendredi 21 août : Marmande et Tonneins (Lot-et-Garonne)

samedi 22 août : Agen (Lot-et-Garonne)

• Lorraine

vendredi 21 août : Sarreguemines (Moselle)

samedi 22 août : Longwy (Meurthe-et-Moselle)

• Pas-de-Calais

vendredi 21 août : Arras (Pas-de-Calais)

samedi 22 août : Amiens (Somme)

• Poitou-Charentes

vendredi 21 août : Poitiers (Vienne)

samedi 22 août : Blois (Loir-et-Cher)

• Pyrénées

lundi 24 août : Anglet (Pyrénées-Atlantiques)

mardi 25 août : Dax (Landes)

mercredi 26 août : Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)

jeudi 27 août : Tarbes (Hautes-Pyrénées)

vendredi 28 août : Pau (Hautes-Pyrénées)

samedi 29 août : Mont-de-Marsan (Landes)

• Finistère - Morbihan

lundi 24 août : Brest (Finistère)

mardi 25 août : Quimper (Finistère)

mercredi 26 août : Concarneau (Finistère)

jeudi 27 août : Lorient (Morbihan)

vendredi 28 août : Lanester (Morbihan)

samedi 29 août : Vannes (Morbihan)

• Pays de Loire

lundi 24 août : Nantes (Loire-Atlantique)

mardi 25 août : Saint-Herblain (Loire-Atlantique)

mercredi 26 août : Rezé (Loire-Atlantique)

jeudi 27 août : La Roche-sur-Yon (Vendée)

vendredi 28 août : Niort (Deux-Sèvres)

samedi 29 août : La Rochelle (Charente-Maritime)

• Savoie - Ain

lundi 24 août : Villefranche-sur-Saône (Rhône)

mardi 25 août : Oyonnax (Ain)

mercredi 26 août : Bourg-en-Bresse (Ain)

jeudi 27 août : Annecy (Haute-Savoie)

vendredi 28 août : Albertville (Savoie)

samedi 29 août : Chambéry (Savoie)

• Alsace

lundi 31 août : Schiltigheim (Bas-Rhin)

mardi 1er septembre : Haguenau (Bas-Rhin)

mercredi 2 septembre : Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin)

jeudi 3 septembre : Mulhouse (Haut-Rhin)

vendredi 4 septembre : Colmar (Haut-Rhin)

samedi 5 septembre : Sélestat (Haut-Rhin)

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Loive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

LO l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

LO multimédia (télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

LO audio (version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'entrée en vigueur de la loi sur le travail du dimanche nouvelle étape dans la régression sociale

Adoptée précipitamment, à la demande d'un gouvernement qui sait que la période des vacances est le meilleur moment pour faire passer ses mauvais coups, et promulguée aussitôt, la nouvelle loi sur le travail du dimanche est donc entrée en application ce 16 août.

Ce n'est évidemment pas le dimanche en tant que « jour du seigneur » qui est en cause pour les travailleurs. C'est le fait de supprimer, pour tous ceux – et ils sont nombreux – dont l'activité du dimanche n'est pas indispensable à la société, un jour de repos et de loisir commun.

En fait, l'entrée en vigueur de la loi n'a pas augmenté beaucoup le nombre de magasins ouverts ce jour-là, car les DRH de beaucoup de grandes enseignes n'avaient pas suivi ce train d'enfer et étaient en vacances ! Mais il n'en reste pas moins que cette loi est une nouvelle attaque contre le monde du travail. Pas seulement contre les employés des magasins concernés, mais contre tous les salariés, car elle s'inscrit dans une politique visant à supprimer les unes après les autres toutes les dispositions du code du travail susceptibles de mettre quelques obstacles à la rapacité du patronat.

Sarkozy prétendait être le président du « travailler plus pour gagner plus ». En fait, cette nouvelle loi aboutira au contraire dans la majorité des cas. D'une part parce que, dans les zones dites « d'intérêt touristique », non seulement les salariés n'auront droit à aucune majoration pour le travail du dimanche, mais là où existaient préalablement des accords fixant de telles majorations, rien n'obligera le patronat à continuer à les appliquer. D'autre part parce que, dans les PUCE (périmètres d'usage de consommation exceptionnel), le doublement du salaire sur lequel les porte-parole du gouvernement ont fait tant de bruit ne s'appliquera que dans les entreprises où n'existe aucune convention collective prévoyant le travail du dimanche. Et que, pour les autres, il est plus que probable que cet avantage disparaîtra avec le temps, comme cela s'est déjà passé en Angleterre et en Irlande, comme c'est déjà la situation en France dans le secteur du meuble grâce à un texte de loi qui a évidemment réjoui Conforama et Ikea.

Quant au « volontariat » dont on nous a tant parlé, c'est un mensonge hypocrite. Quand un salarié isolé discute avec son patron, il n'est pas dans une situation d'égalité, même en période de plein emploi. À plus forte raison quand il y a plusieurs millions de chômeurs, et que les plans de licenciements et les fermetures d'entreprises menacent tous les salariés. Qui peut croire qu'un candidat à l'embauche refusant de travailler le dimanche aura la moindre chance de voir sa candidature acceptée, qu'un travailleur refusant de se plier aux désirs du patron ne se verra pas poussé à la porte ? Il n'y a que collectivement que les travailleurs peuvent faire respecter leurs droits.

Il ne s'agit même pas dans cette nouvelle loi de favoriser la reprise économique en aidant le commerce en général. La grande masse de la population n'ayant qu'un budget limité, ce que la clientèle du dimanche dépensera, ce sera autant de moins sur les achats de la semaine. Par contre, cette loi favorisera de toute évidence les grandes surfaces par rapport au petit commerce. Et ce sont évidemment les seuls intérêts des grands capitalistes de la distribution qui font l'objet de la sollicitude du gouvernement, et plus généralement ceux des grands groupes capitalistes.

C'est bien pourquoi la banalisation du travail du dimanche dans le commerce doit être considérée comme un avertissement par tous les travailleurs. De nombreuses industries, parce que le patronat préfère imposer des rythmes de vie déments à ses salariés plutôt que d'investir dans de nouveaux équipements, recourent déjà au travail du dimanche. Jusqu'à maintenant, il y a toujours des compensations financières. Mais si le dimanche devient un jour comme les autres, les patrons ne se priveront pas d'essayer de revenir sur celles-ci.

Mais si le gouvernement choisit de faire ses mauvais coups en été, à nous de lui rappeler dès la rentrée que qui sème le vent récolte la tempête.

Troupes françaises et occidentales, hors d'Afghanistan !

Prévues le 20 août, l'élection présidentielle et les élections provinciales afghanes seraient censées administrer la preuve du retour amorcé de ce pays vers la démocratie. C'est du moins ce que voudraient faire croire certains dirigeants occidentaux, alors que les grandes puissances impérialistes – États-Unis, France, Grande-Bretagne notamment – entretiennent sur place un corps expéditionnaire de plus en plus nombreux au fil des années.

Hamid Karzaï, le président sortant, est donné grand favori de cette élection sous haute surveillance militaire. Placé à la tête du pays en 2001 par ces mêmes grandes puissances, et soutenu à bout de bras par elles depuis, Karzaï est un fantoche dont on a pu dire qu'il ne contrôlait que sa capitale. Mais même cela semble encore lui faire trop d'honneur quand on sait que, à la veille du scrutin, Kaboul a été

frappé par toute une série d'attentats. Des roquettes ont été tirées sur le palais présidentiel, un attentat à la voiture piégée a eu lieu en plein cœur de la zone de la capitale prétendument sécurisée par les soldats occidentaux et un de leurs convois a été attaqué à la sortie de Kaboul, à proximité même d'un camp militaire français !

Ceux qu'on appelle les talibans, un terme qui englobe tou-

tes les formes et forces d'opposition armée au régime et à ses soutiens impérialistes, ont également prévenu qu'ils mettraient tous leurs moyens à empêcher ce scrutin sous occupation. La radio France-Inter, mardi 18 août, citait un observateur étranger qui faisait état d'un bureau de vote que les rebelles venaient de brûler juste après le passage de la commission d'inspection électorale pourtant protégée par l'armée. Et cela non pas dans une lointaine province, mais à dix kilomètres de Kaboul !

En fait, depuis des années, et malgré, ou plutôt à cause de l'envoi incessant de renforts militaires américains ou français en Afghanistan, les talibans

ne cessent de gagner du terrain. La population ne peut voir les troupes occidentales que comme des troupes d'occupation, des soutiens d'un régime ouvertement corrompu, d'un régime qui non seulement ne prétend même pas être un rempart pour la population contre l'obscurantisme des talibans, mais qui ne cesse de donner des gages à ces derniers, notamment sur le plan de l'oppression des femmes, en édictant même des lois si misogynes que ses protecteurs étrangers font parfois mine de protester !

Sarkozy a eu beau affirmer, le 3 août, que « la France est déterminée à lutter, au côté du peuple afghan, contre l'obscurantisme et le terrorisme », cela ne

trompe pas grand monde. En tout cas, pas la population afghane. Ni même certains militaires français, tel ce colonel, cité par *Libération*, qui constatait : « La population ne nous aime pas, dans des villages nous sommes même haïs. »

De prétendues bavures en massacres bien réels, en soutenant un régime odieux, les armées d'occupation des puissances impérialistes n'ont fait que rejeter dans les bras des talibans, ou des rebelles, une majorité croissante de la population afghane.

Troupes françaises, américaines, etc., hors d'Afghanistan !

Pierre LAFFITTE

• Rentrée scolaire

Cinéma sur la baisse des prix

Lundi 17 août Luc Châtel, ministre de l'Éducation nationale, et Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du Commerce, étaient très fiers d'annoncer « qu'une baisse de 1 à 3 % des prix par rapport à 2008 aurait été relevée » sur les fournitures scolaires.

L'association Familles de France estime même la dépense, pour un élève de 6ème, à 174,23 euros, en baisse de 8,7 % par rapport à 2008.

Cette estimation a été faite dans le cadre d'un rapport de 93 pages qui contient nombre de conseils sur la façon de choisir les produits. Ainsi s'il ne faut pas acheter les produits des marques, il ne faut pas non plus viser les premiers prix qui sont de mauvaise qualité ; il vaut

mieux acheter sur les lieux de vacances plutôt que dans les grandes villes ; et surtout, il faut bien choisir le bon magasin puisque dans près de 20 % des magasins les produits dits « essentiels » ne sont plus en stock.

En fin de compte, la Confédération syndicale des familles estime que les dépenses moyennes ne seront pas bien inférieures à celles de l'année dernière : 182 euros pour un élève de

CM2, 353 euros pour un collégien et 560 euros pour un lycéen.

L'allocation de rentrée scolaire, versée aux foyers à revenus modestes, est encore bien inférieure dans la plupart des cas à la dépense effective. Versée le 19 août, du moins pour les enfants entre 6 et 16 ans, puisque les autres âgés de 16 à 18 ans doivent préalablement fournir un certificat de scolarité, elle se monte cette année à 281 euros pour un enfant âgé de 6 à 10 ans, 296 euros pour un enfant de 11 à 14 ans et de 306 euros pour ceux qui ont de 15 à 18 ans.

Pour les quelque trois mil-

lions de familles qui la touchent, elle est la bienvenue pour les aider à faire face aux dépenses de la rentrée, mais réussir à couvrir avec elle l'ensemble des dépenses pour les enfants au collège ou au lycée est une gageure, même en suivant les

recommandations de Luc Châtel qui estime par exemple qu'un sac à dos à 2,5 euros est tout à fait indiqué !

Au fait, est-il possible de lui envoyer la facture si le sac ne passe pas l'année ?

Patrick FERJELAS



• La natation à l'école

Encore des économies scandaleuses

Une enquête intitulée « Noyade 2009 » a recensé 627 noyades dont 217 mortelles entre le 1^{er} juin et le 9 août 2009, et ce rythme catastrophique de ce trimestre par jour n'est malheureusement pas exceptionnel. Chaque été les mêmes drames se reproduisent.

Parmi les efforts engagés pour diminuer le nombre d'accidents, l'ex-secrétaire d'État aux Sports, Bernard Laporte, a mis sur pied l'an dernier une opération « Savoir nager » d'apprentissage gratuit de la natation dans un certain

nombre de piscines. Ce programme s'adresse aux enfants de 7 à 12 ans car, bien qu'une circulaire gouvernementale datant de 2004 indique que les enfants doivent avoir appris à nager au plus tard à la fin de la classe de 6^e, un tiers des élèves qui sortent de 6^e ne savent pas nager.

Le syndicat des professeurs d'éducation physique SNEP (FSU) dénonce le manque de piscines qui oblige à de longs déplacements qui raccourcissent d'autant l'heure de piscine. Il dénonce aussi le manque

d'enseignants – il en faut environ deux par classe – qui oblige trop souvent à annuler la séance de natation.

Encore une fois, l'éducation des enfants est sacrifiée aux économies réalisées par le gouvernement sur les postes d'enseignants et sur les équipements collectifs. Et ce n'est pas l'initiative de Bernard Laporte qui peut suffire à elle seule à compenser les nuisances de la politique menée dans le cadre scolaire en matière d'éducation physique !

D.C.

Retour à la croissance... faut le dire vite !

La ministre de l'Économie, Lagarde, était toute fière d'annoncer à la radio le retour de l'enfant prodigue, la croissance ! Et la presse d'emboucher les mêmes trompettes, d'autant que les mêmes chiffres de croissance ont été publiés pour l'Allemagne et que la Bourse est remontée cet été.

Bien sûr, l'enfant en question n'est pas bien gros, un modeste 0,3 % de croissance au deuxième trimestre, mais après 4 trimestres de recul, à entendre Lagarde et les commentateurs, c'est quasiment la terre promise, la fin de la crise.

Quand on regarde les chiffres de plus près, c'est nettement moins glorieux. D'abord ce ne sont que des chiffres provisoires, qui peuvent être rectifiés à la baisse. C'est d'ailleurs déjà le cas du trimestre précédent, où la situation a été pire qu'annoncée, de 0,1 point. Et sur l'année, le bilan sera de toute façon négatif. Mais surtout, et Lagarde elle-même l'a reconnu, l'investissement ne repart pas, notamment l'investissement des entreprises, celui qui montre que les patrons

espèrent vendre plus et vont embaucher.

L'économiste Elie Cohen reçu aux *Quatre vérités* de France 2 le 17 août attribuait d'ailleurs cette mini-hausse du PNB au fait que grâce à la prime à la casse, l'industrie avait pu écouler une grande partie de ses stocks.

Cela n'empêche pas Lagarde, après avoir reconnu que seul l'État investissait, de proposer non seulement de « continuer à soutenir l'investissement privé », c'est-à-dire continuer les cadeaux au patronat, mais d'en rajouter une louche : « Ça m'encourage à réformer la taxe professionnelle dès la rentrée », a-t-elle dit. Dans la bouche de ces gens-là, « réformer », quand il s'agit des entreprises, cela veut dire sup-

primer des prélèvements... et les communes, dont le budget est alimenté par cette taxe, devront se débrouiller.

Mais à supposer même que ces gens-là ne mentent pas, de quelle reprise s'agirait-il ? Côté embauches, aucune bonne nouvelle à l'horizon. L'Insee n'est pas revenu sur sa prévision de 400 000 destructions d'emplois en 2009 et on va vers les 10 % de chômeurs d'ici l'année prochaine. Le ministre de l'Emploi, lui, a été encore plus clair dans une interview au *Journal du Dimanche* : « Je ne modifie pas la prévision d'une hausse du chômage. Nous allons connaître encore plusieurs mois difficiles. »

Les chômeurs et les salariés savent donc à quoi s'attendre, reprise ou pas. Tout ce qu'on peut souhaiter à ces ministres, c'est effectivement de connaître quelques mois difficiles... à cause des réactions des travailleurs !

Alain LECAIRE

• Baisse des prix

Un « compte » à dormir debout

L'Insee a publié mi-août ses statistiques sur l'évolution des prix en France. Une abondance de chiffres – bien délicats à interpréter d'ailleurs – a été donnée par l'institut de statistiques mais l'un d'entre eux a surtout retenu l'attention des médias : les prix à la consommation auraient reculé de 0,7 % entre juillet 2008 et juillet 2009, a-t-on annoncé à son de trompe. Ainsi, la situation économique, malgré la crise et ses conséquences sur l'emploi, donnerait l'occasion de se réjouir. C'est surtout une bonne nouvelle pour le gouvernement qui pourra continuer de prétexter de la baisse officielle des prix pour rogner sur le livret A et limiter l'augmentation des différentes allocations, voire s'y opposer.

C'est quand même tordre les chiffres car dans la même publication l'Insee comptabilise une augmentation de 0,4 % sur un an des prix de la grande distribution, hors produits frais. Or justement dans

les familles populaires, c'est dans les rayons de la grande distribution que l'on va remplir les Caddie et chacun peut constater, indépendamment des statistiques de l'Insee, que les prix ne baissent pas en caisse pour les produits courants et de première nécessité. Quant aux produits frais, une baisse de 6,1 % est annoncée mais « pour des raisons à la fois saisonnières et liées à la faiblesse de la demande », commente l'Insee, ce qui pour le coup traduit certainement les effets de la crise sur la consommation.

Bien sûr, la valse des étiquettes liée entre autres à l'envolée des prix du pétrole en 2007-2008 n'est plus pour l'instant à l'ordre du jour mais de là à parler de « gain de pouvoir d'achat », comme le fait *Le Figaro* en commentant les données de l'Insee, c'est vraiment une fable.

Boris SAVIN

• « Injures à caractère racial »

Le préfet est suspendu mais pas la politique anti-immigrés

Le parquet de Créteil a ouvert une enquête à l'encontre du préfet hors cadre Paul Girot de Langlade pour « injures publiques à caractère racial », après qu'un agent de sécurité de l'aéroport d'Orly a déposé plainte le 31 juillet.

Le haut fonctionnaire aurait lancé le contenu de ses poches sur l'employée à un portique de sécurité en s'exclamant : « On est là où ? On se croirait en Afrique ici. De toutes façons, il n'y a que des Noirs ici. » Deux autres employés de la société de sécurité de l'aéroport d'Orly ont porté plainte contre lui les 11 et 12 août.

Girot de Langlade se défend en parlant de « manipulation » et d'« acharne-

ment », mais il est quand même délicat de le croire sur parole car à deux reprises déjà, dans le cadre de ses fonctions préfectorales, il s'était laissé aller à des commentaires naïfs sur les gens du voyage. En 2002, il avait déclaré publiquement : « Je n'ai pas de tendresse particulière pour ses gens-là. Ils vivent à nos crochets, de la rapine aussi, tout le monde le sait. » En 2006, il avait récidivé : « Il y en a trop sur le département. Chacun sait que, quand ils arrivent quelque part, il y a de la délinquance. »

Si à chaque fois le préfet avait échappé à une condamnation, il avait toutefois été placé hors cadre en 2007, sans pour autant être limogé. Et c'est ainsi que le gouvernement – qui ne pouvait ignorer ses envolées verbales passées –

l'a choisi pour coordonner les États généraux d'Outre-mer dans l'île de la Réunion, ce qui apparaît après coup comme une bien mauvaise pioche de la part des pouvoirs publics.

Le ministre de l'Intérieur Hortefeux a suspendu Girot de Langlade. « Je ne tolérerai pas que des propos racistes ou discriminatoires soient tenus dans notre pays, d'autant plus par un représentant de l'État », a-t-il déclaré. Mais que veut nous faire croire le ministre de l'Intérieur, qui était responsable en chef de la chasse aux sans-papiers il y a encore quelques mois ? Pense-t-il que, depuis le simple gardien de la paix jusqu'au haut fonctionnaire, le mépris des immigrés, des étrangers et en général des plus pauvres n'existe pas dans l'appareil d'État, alors que,

pour ne parler que de ces dernières années, les gouvernements mènent des campagnes contre les immigrés au prétexte de la chasse aux sans-papiers ? Comment s'étonner que l'État utilise ou développe en son sein le racisme de bas étage ? En avril 2008 déjà, un haut fonctionnaire, directeur de cabinet du secrétaire général du ministère de l'Immigration, avait été

accusé de racisme par un vigile d'un supermarché. Hortefeux a choisi de suspendre l'ancien préfet, mais cela ne peut faire oublier que la politique de l'État français – pour ne pas dire le passé de l'État français – contribue à développer en son sein des comportements, des opinions anti-immigrés et racistes.

Boris SAVIN

• De Villiers et Nihous rallient Sarkozy

Jeux d'été à droite

La chasse aux voix et à d'éventuelles sinécures reste ouverte, même en plein mois d'août. L'UMP en maraude vient de ramener dans sa gibecière à la fois Philippe de Villiers, leader du Mouvement pour la France (MPF) et Frédéric Nihous, ex-candidat à la présidentielle de Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT).

Tous deux viennent d'entrer dans le Comité de liaison de la majorité présidentielle, qui regroupe autour de l'UMP de petites formations satellites tel le Nouveau Centre, ou celles des différents transfuges du PS (Bockel, Besson), ou encore Christine Boutin et son Parti Chrétien Démocrate. Il faut dire que la prise était facile et que ces politiciens se sont sans difficulté laissés apprivoiser. Sans même avoir à renier leurs discours récents, quand celui que l'on avait surnommé « l'agité du bocage » (vendéen) menait campagne avec pour slogan « La France, aimez-la ou quittez-la ! » ou qu'il prenait des accents indignés pour dénoncer une prétendue prolifération des mosquées en France, sans que l'on entende son allié chasseur se démarquer de cette propagande xénophobe. Ces prises de position n'ont d'ailleurs rien de choquant pour une bonne partie des

proches de Sarkozy, dont la pratique et la politique ne sont pas très éloignées de celles de l'extrême droite.

D'ailleurs, faut-il parler de ralliement à la majorité gouvernementale de ces politiciens de la droite extrême ? Il s'agit tout au plus d'un retour au bercail. De Villiers commença sa carrière politique au sein de l'UDF. Il fut même membre d'un gouvernement dirigé par Chirac, de mars 1986 à juin 1987. Quant à Frédéric Nihous, dont la carrière politique est plus pauvre, il commença par militer au sein du RPR, l'ancêtre de l'UMP jusqu'en 1995, estimant ensuite que l'apolitisme de façade de CPNT constituait, semble-t-il, un marchepied plus porteur vers un destin politique à la mesure de ses ambitions..

Ce chassé-croisé s'inscrit dans la perspective des prochaines élections régionales. L'UMP se frotte les mains

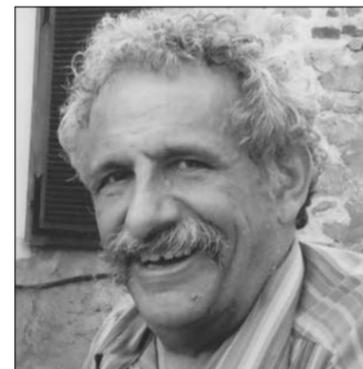
d'avance, satisfaite d'avoir fait une opération qui devrait lui permettre de prendre la direction de Conseils régionaux qu'occupe actuellement le PS. Les seuls que l'on entend regimber, mollement il est vrai, ce sont les mini-formations qui gravitent autour de l'UMP. Elles récriminent, sur le ton de ces ralliés de la première heure qui s'inquiètent de voir les derniers arrivés leur prendre leur place. Ainsi Christine Boutin, qui explique « qu'on ne peut marier l'eau (bénite ou pas ?) avec le feu », mais qui précise ses arrières-pensées en réclamant que l'UMP lui laisse au moins 40 élus dans les Conseils régionaux. Cela replace son indignation à une juste place.

Ces jeux d'été au sein de la droite n'intéresse pas grand monde. Ils ont le mérite d'être édifiants.

Car, après cela, ces gens-là auront bien du mal à convaincre que les élections seraient offertes aux électeurs pour exprimer un choix clair.

Jean-Pierre VIAL

Notre camarade Bernard Bonnel (Grangier)



Notre camarade Bernard Bonnel, que nous appelions Grangier, est décédé mercredi 5 août d'un cancer contre lequel il se battait depuis près de deux ans. Il avait 62 ans.

Bernard avait commencé très jeune à travailler. C'est très jeune aussi, autour de 1968, qu'il avait été gagné aux idées révolutionnaires, sans doute en partie par son militant trotskyste de père, Louis Bonnel, mais aussi en se confrontant quotidiennement à l'exploitation. Il s'était alors engagé avec nous.

Bernard se sentait avant tout un militant ouvrier. Il l'avait été à l'usine Bronzavia de Courbevoie dans les années soixante-dix, avant d'en être licencié et de devoir travailler dans de nombreuses entreprises successives, souvent comme intérimaire ou sous contrat à durée déterminée, avant de se retrouver chez Danone et d'y lutter contre la fermeture de son usine et pour une indemnisation conséquente des travailleurs. Il avait travaillé ensuite aux Blanchisseries de Grenelle. Et partout, il avait su gagner l'estime de ses

camarades d'exploitation.

Dans tout ce parcours, Bernard, qui n'avait guère de qualification au départ, avait beaucoup appris, dans de nombreux domaines, de l'électricité à l'informatique, car il était curieux de tout, sur un plan technique comme sur bien d'autres plans, de l'histoire à la poésie. Bernard avait des mains d'or, et avec cela toute l'intelligence qu'il fallait pour résoudre rapidement bien des problèmes. Tous ceux qui ont participé à la préparation pratique de la fête de Lutte Ouvrière s'en souviendront.

Bernard, c'était aussi beaucoup de sensibilité, même s'il ne la criait pas sur les toits, une sensibilité qui l'a fait toute sa vie défendre nos idées, les idées révolutionnaires, les idées de l'émancipation ouvrière. Il se sera battu jusqu'au bout contre l'injustice, y compris celle de la maladie, « comme si le cancer c'était le capital », a dit un camarade à ses obsèques.

Adieu Bernard, adieu Grangier, un cœur gros comme ça et une grande place dans le nôtre.

• Espagne

Les mesures palliatives vis-à-vis des plus pauvres

Trois semaines après la rupture des discussions sur la négociation d'un « pacte social » face à la crise, entre le gouvernement socialiste de Zapatero, l'organisation patronale CEOE (le Medef d'Espagne) et les syndicats majoritaires CCOO (Commissions Ouvrières) et UGT, le gouvernement vient d'annoncer, comme il l'avait promis, des mesures sociales d'urgence concernant les chômeurs en fin de droits, ainsi qu'un projet concernant les « travailleurs autonomes » obligés de fermer boutique.

Dans ce pays, le chômage touche près de 20 % de la population active et le nombre de chômeurs qui ont épuisé tous leurs droits à une allocation ne cesse d'augmenter. La

plupart n'ont même plus l'espoir de trouver un emploi, même précaire. Le gouvernement a décidé de leur accorder une aide mensuelle de 420 euros pendant six mois. Cela peut permettre de survivre à celui qui habite la campagne ou de petites villes, s'il n'y a rien à payer pour se loger et si la famille est là pour faire face aux dépenses incontestables. Mais pour tous ceux qui vivent dans les villes, c'est une misère.

Quant aux travailleurs autonomes, ce sont souvent d'anciens chômeurs qui ont ouvert un petit commerce ou se sont mis à leur compte ; et depuis des mois les faillites se multiplient parce que le pouvoir d'achat des classes populaires a diminué. Le gouvernement propose que ces « auto-

nomes » puissent, d'ici 2010, bénéficier d'une allocation chômage allant de 583 à 1 383 euros pendant six mois. 340 000 personnes seraient concernées à condition qu'elles aient préalablement cotisé pour le chômage. Mais là encore les modalités concrètes ne sont pas claires et cette mesure n'est qu'un palliatif.

Pour répondre aux critiques des associations et syndicats concernant le fait que ces deux avantages ne soient concédés que pour une durée de six mois, le gouvernement affirme qu'ils pourraient être prolongés si, à l'échelle du pays, le taux de chômage dépassait les 17 %, taux rendant ainsi excusable le fait que le bénéficiaire de ces allocations ne trouve pas d'emploi...

Henriette MAUTHEY

Un patronat avide et un gouvernement à son service

Lorsque le 24 juillet José Luis Zapatero, le chef du gouvernement socialiste espagnol, a annoncé qu'il rompait le « dialogue social » qui réunissait autour d'une même table les dirigeants du CEOE (le Medef d'Espagne), ceux des syndicats majoritaires, Commissions Ouvrières et UGT, et ceux du gouvernement, José Luis Zapatero a sans doute fait un bras d'honneur mérité aux représentants du patronat, mais rien de plus qu'un geste symbolique.

Cela fait des mois maintenant que les représentants du patronat ne cessent de mettre en avant, avec la plus grande intransigeance, des exigences provocantes qu'ils ont réitérées lors des réunions visant à établir un « dialogue » bien improvable. L'une de leurs revendications visait en effet à réduire de 5 % les cotisations sociales versées par le patronat, ce qui signifiait un cadeau de 15 milliards. Le gouvernement proposait pour sa part un cadeau plus modeste, mais un cadeau quand même, puisqu'il était prêt à une réduction de 1 %. Mais pour le patronat il n'était pas question de reconsidérer sa

position.

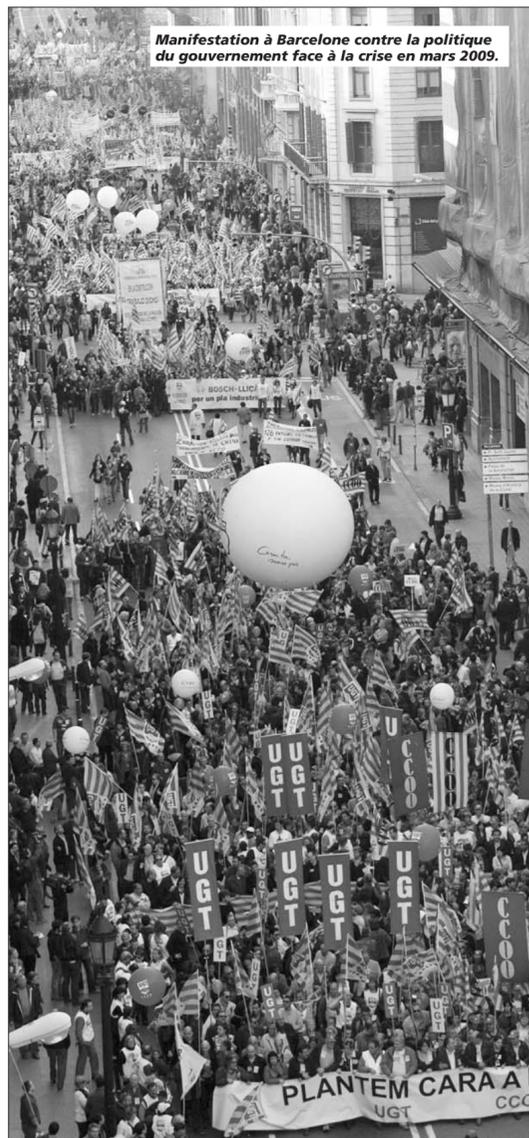
L'autre pierre d'achoppement concernait la énième réforme du droit du travail en Espagne, et visait à diminuer encore le montant légal des indemnités de licenciement pour les travailleurs embauchés en fixe : elles auraient été de 20 jours payés par année de travail. Le patronat, qui a des plans de licenciements dans ses tiroirs, n'hésitait pas à affirmer que la reprise d'une politique de création d'emplois dépendait de cette réforme...

La rupture de ces négociations a été une réponse de pure forme du gouvernement, dont les syndicats se sont dits solidaires. Mais elle ne peut faire oublier que, depuis des mois, le gouvernement ne cesse de céder aux exigences des industriels et des banquiers. En effet, depuis le début de la crise, Zapatero a mis 150 milliards à disposition du système financier pour lui sauver la mise. Il a multiplié les aides au secteur automobile. Plus de 9 milliards ont été mis sur la table par le biais de l'aide à la vente de voitures ou à l'aide au crédit pas cher. Mais le patronat en veut plus. Et ce que le gouvernement

donne depuis des mois à ceux qui dirigent l'économie, il le fait payer aux classes populaires par le biais des bas salaires, du chômage et des économies sur les services publics.

Et puis le petit geste de Zapatero ne l'empêchera pas de céder demain devant la pression des banquiers et du grand patronat qui reviendront à la charge, « dialogue social » ou pas. Quant aux protestations des syndicats, elles restent aussi très mesurées. Pendant les six derniers mois où se négociaient (comme cela se passe tous les deux ans) les accords d'entreprise des grandes entreprises, les dirigeants syndicaux n'ont pas appelé les travailleurs à mener des luttes pour défendre leurs droits, leurs salaires, et s'opposer aux plans de réductions d'effectifs. Maintenant les négociations concerneront les entreprises moins importantes, qui pèsent moins dans l'économie. Mais il faut espérer que, accords signés ou pas, les travailleurs des petites et des grandes entreprises n'accepteront pas les sacrifices que très ouvertement le patronat va s'efforcer de leur imposer.

H. M.



Manifestation à Barcelone contre la politique du gouvernement face à la crise en mars 2009.

• Birmanie

Des sanctions qui n'inquiètent ni la junte, ni Total

Après l'annonce de la condamnation de l'opposant birman Aung San Suu Kyi à dix-huit mois de résidence surveillée, Sarkozy y est allé de son couplet contre « ce verdict brutal et injuste » et a demandé de nouvelles sanctions de l'Union européenne contre la junte birmane. Mais il s'est alors bien gardé de mettre en cause Total, qui fait pourtant partie des principales entreprises étrangères implantées en Birmanie et en relation avec la dictature militaire. Il a préféré proposer que les nouvelles sanctions visent « tout particulièrement (...) le domaine de l'exploitation du bois et des rubis » !

Le groupe Total est pourtant présent depuis 1992 en Birmanie, date à laquelle il a obtenu

le droit d'exploiter le champ gazier de Yadana pendant trente ans, c'est-à-dire pendant la durée estimée pour l'épuiser. Bien qu'il ait bénéficié en 2006 d'un non-lieu, il est de notoriété publique que Total a profité pendant plusieurs années du travail forcé de dizaines de milliers de Birmans, dont des enfants, pour la sécurisation de ses infrastructures et la construction du gazoduc acheminant le gaz à travers la jungle jusqu'à la Thaïlande voisine. La construction de ce gazoduc a eu aussi pour conséquence le déplacement forcé des milliers d'habitants de cinquante villages avoisinants.

L'exploitation de cet énorme champ gazier de plus de 140 milliards de mètres cube,

situé au large des côtes birmanes, dure donc depuis plus de quinze ans. Elle fournirait une rente annuelle de 2 milliards d'euros à la junte, qui possède des parts dans la société exploitante... et sans doute bien plus à Total ! La population birmane, elle, n'en bénéficie nullement et reste dramatiquement pauvre, avec un revenu moyen équivalent à 1 euro par jour et des habitations de fortune qui ne résistent pas aux cyclones, comme celui qui a dévasté le pays en mai 2008.

Le groupe Total s'est engagé en Birmanie quelques années après une répression féroce de la population par la dictature militaire en 1988. Il a continué ses affaires en 2007, quand de nouveau la répression s'est abattue

sur la population en révolte contre les augmentations des prix... Ses dirigeants affirment aujourd'hui encore qu'il n'est pas question de se retirer de la Birmanie, et qu'ils y resteront « aussi longtemps qu'ils estimeront que leur activité dans le cadre du projet Yadana contribue au bien-être des populations du Myanmar » (le nom de la Birmanie). Quels cyniques hypocrites ! Ils profitent justement de la terreur que la dictature militaire fait régner sur la population pour exploiter davantage celle-ci et tirer de leur gisement de gaz le maximum de profits !

Il n'est évidemment pas question pour Sarkozy et son ministre des Affaires extérieures, Kouchner, de gêner en quoi que ce soit les affaires de Total.

Viviane FONTAINE

• Il y a 70 ans

La signature du pacte germano-soviétique

Le 23 août 1939, à Moscou, Ribbentrop et Molotov, les ministres des Affaires étrangères respectifs de l'Allemagne nazie et de l'URSS, signèrent un pacte de non-agression. Staline espérait ainsi contenir les ambitions de conquête d'Hitler vers l'est. Illusion de courte durée, puisque deux ans plus tard l'Allemagne nazie envahissait la Russie soviétique.

Pour défendre l'URSS menacée par l'expansionnisme de l'Allemagne nazie, Staline ne comptait pas sur la politique révolutionnaire qui avait été celle du jeune État soviétique, en 1917. Depuis la fin des années vingt, il avait tourné le dos à toute idée de révolution prolétarienne. À partir de 1934, il privilégia l'alliance, bien illusoire d'ailleurs, avec les États capitalistes comme la France (pacte Laval-Staline). Ce fut la politique « d'alliance des démocraties » et des « Fronts populaires » contre « les agresseurs fascistes ». En France, les dirigeants du Parti Communiste abandonnèrent toute idée de révolution sociale. Le PC devint nationaliste et même chauvin. Il se transforma en champion de la défense nationale. Pour lui, le conflit qui s'annonçait n'avait plus le caractère d'une guerre inter-impérialiste, mais celui d'un affrontement des « démocraties » contre le « fascisme ».

Face aux revendications de l'Allemagne nazie sur les Sudètes,

en Tchécoslovaquie, Chamberlain pour la Grande-Bretagne et Daladier pour la France signèrent les accords de Munich, en 1938, avec Hitler et Mussolini. Ce fut une capitulation sans condition où ils donnèrent la Tchécoslovaquie en pâture à Hitler, espérant ainsi retarder la guerre. Chamberlain comme Daladier, représentants respectifs de leur bourgeoisie, laissèrent ainsi les mains libres à Hitler pour son expansion à l'est et espéraient bien que celui-ci finisse par régler son compte à Staline. Tenu volontairement à l'écart de cette paix impérialiste par ses anciens alliés d'hier, Staline fit volte-face et signa un pacte avec Hitler.

Ce pacte scandalisa l'opinion bourgeoise et social-démocrate. En fait, il était dans la continuité de la politique menée par Staline depuis 1935, qui recherchait à échapper à la guerre grâce à une alliance avec un des deux camps impérialistes. Mais il incluait en outre des clauses secrètes prévoyant le partage de la Pologne entre l'Allemagne et la Russie, dont la mise en œuvre fin septembre désorienta encore plus les Partis Communistes et les dizaines de milliers de militants pour qui Hitler, fossoyeur de la classe ouvrière allemande, était l'ennemi mortel des travailleurs.

Un virage diplomatique à 180° de la bureaucratie stalinienne

Cette politique démoralisa et



désorienta les classes populaires, et les militants communistes de ces « prétendues démocraties », comme l'écrivait Trotsky. En France, l'annonce de ce pacte fit l'effet d'une bombe. Certains militants communistes refusèrent d'y croire. D'autres le justifiaient en parlant de manœuvre de Staline pour gagner du temps. De nombreux militants, éceurés, déchirèrent leur carte. Des députés donnèrent publiquement leur démission et prirent des distances avec leur ancien parti. Tout comme le firent à leur tour nombre d'intellectuels, compagnons de route du parti. Et comment pouvait-il en être autrement, après avoir expliqué depuis 1934, à des centaines de

milliers de militants, que l'ennemi c'était le fascisme ? Staline vendait désormais du pétrole et du manganèse à Hitler, expliquant que le peuple allemand aimait son Führer et que l'Allemagne était victime du « bloc impérialiste » anglo-français !

En France, la répression s'abat sur le Parti Communiste

Le pacte isola la Russie sur le plan international. En France, le gouvernement accentua la répression contre le Parti Communiste, qui avait déjà commencé au lendemain des accords de Munich. Le 25 août 1939, les deux quotidiens du PC *l'Humanité* et *Ce Soir* furent interdits, tandis que les distributeurs de tracts et les colleurs d'affiches communistes étaient systématiquement arrêtés. Le 2 septembre, la France déclara la guerre à l'Allemagne, qui avait envahi la Pologne la veille. Daladier demanda des crédits militaires supplémentaires et les députés communistes les votèrent ! Mais le gouvernement se fichait comme d'une guigne des actes de loyalisme du PCF qu'il qualifiait de « parti de l'étranger ». Lorsque la Russie envahit à son tour la Pologne, le 17 septembre, la chasse aux communistes fut ouverte. Le 26 septembre, le Parti Communiste et toutes les organisations communistes, liées ou pas au PCF, furent dissoutes par décret-loi adopté en Conseil des ministres à l'unanimité. Le PCF n'avait plus d'existence légale et fut réduit à l'activité clandestine. Le 8 octobre, les premiers députés communistes furent arrêtés. Daladier autorisa l'interne administratif, le 18 novembre. Durant les neuf mois qui suivirent la signature du pacte, la

police française opéra 15 000 perquisitions et arrêta plus de 5 500 militants communistes français et étrangers résidant en France. En avril 1940 le décret Sérol – du nom d'Albert Sérol, ministre de la Justice et député SFIO (socialiste) de la Loire, ancien ministre de Léon Blum – autorisait la peine de mort pour qui nuirait à la défense nationale. Ce décret visait essentiellement les militants communistes.

Cette répression brutale porta un coup d'arrêt à l'intégration du PCF au sein de la société bourgeoise, commencée quelques années plus tôt avec la politique du Front Populaire. Elle provoqua toutefois un réflexe de solidarité chez les militants communistes, y compris ceux éceurés par le pacte germano-soviétique. Le Parti Communiste entra alors dans une période difficile où, pour survivre dans la clandestinité, il dut affronter non seulement la répression de la police de Vichy, mais aussi celle de l'occupation allemande. Il connut de nouveau un succès à partir de 1942-1943, alors que l'URSS était attaquée par l'Allemagne et redevenue alliée des impérialismes anglais et américain, puis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Mais sur la base d'une politique nationaliste « d'Union sacrée ».

Il n'était plus d'ailleurs la « section française » d'une Internationale Communiste que Staline avait dissoute en mai 1943 pour complaire à ses alliés anglo-américains, mais le Parti Communiste Français. Ce qu'il est resté.

René CYRILLE

• Martinique

Grève des employés des stations-service

En Martinique, les employés de stations-service et les chauffeurs de camions-citernes sont en grève illimitée depuis le lundi 17 août. Ce mouvement a immédiatement paralysé plus des deux-tiers des 98 stations de l'île.

Les grévistes exigent que l'État et les gérants respectent les engagements qu'ils ont pris en juin, et qui portent notamment sur l'application dès le mois de juillet de la prime de vie chère et l'application de la convention collective nationale. Ils réclament également l'amélioration de leurs conditions de travail.

Ils s'opposent aussi à l'augmentation du prix des carburants, comme l'État en avait

manifesté l'intention afin, disait-il, d'assurer le financement de ces mesures.

Au terme des négociations qui se sont déroulées dans la soirée du 17, les grévistes auraient obtenu satisfaction sur tous les points mis en avant, y compris la non augmentation des carburants, mais la signature de l'accord devait faire l'objet d'une nouvelle rencontre mardi 18.

En tout cas, cela prouve que les travailleurs de Martinique sont bien décidés à faire respecter leurs droits face à la mauvaise foi de l'État et du patronat.

R.M.



• Communiqué : Guadeloupe

Une enseignante poursuivie pour ses idées syndicales et politiques

Delphine Prudhomme, enseignante, membre du LKP, co-secrétaire académique du Snes-Guadeloupe, est aujourd'hui poursuivie par le rectorat pour son activité militante et pour ses idées.

Dans un document daté du 22 juin 2009 – qui n'est arrivé que le 2 juillet – M. Firmin Pierre-Marie, secrétaire général du rectorat, annonce que notre camarade et amie fait l'objet de poursuites disciplinaires sur la base d'un rapport écrit par son proviseur, M. François Dechosal, à l'issue du mouvement de grève générale de janvier-mars 2009.

Ce que MM. Dechosal et Pierre-Marie reprochent à Mme Prudhomme ? Certainement pas la qualité de son travail, attestée par son dernier rapport d'inspection (mai 2008) – rapport qui a été « mystérieusement perdu » au rectorat. Ce qu'on lui reproche, par écrit, c'est d'avoir participé à la grève du 16 décembre 2008, d'avoir organisé, le 14 janvier 2009, une assemblée générale des personnels du lycée Jardin d'Essais, d'être proche de l'organisation Combat Ouvrier et de participer à la rédaction du journal *Rebelle* !

C'est donc bien le « délit » de syndicalisme et d'opinion que les autorités cherchent à réprimer. Pire, tout en exigeant que notre camarade boucle sa défense « dans un délai raisonnable », les mêmes autorités lui interdisent aujourd'hui de consulter son dossier administratif avant le 25 août, date à

laquelle, selon M. Pierre-Marie, il contiendra de « nouvelles révélations ». Étrange procédé qui consiste à poursuivre une militante syndicale d'abord, et à monter un dossier contre elle après...

On se croirait revenu 40 ans en arrière, à l'époque où, beaucoup de Guadeloupéens s'en souviennent, le pouvoir colonial chassait sans vergogne du « département » les fonctionnaires jugés trop « remuants ».

La preuve : militante depuis près de quinze ans, Delphine Prudhomme n'a jamais été inquiétée tant qu'elle vivait en France, mais ses déboires ont commencé immédiatement à son arrivée en Guadeloupe, en septembre 2003 ! Les tentatives d'intimidation se sont multipliées à mesure qu'elle s'impliquait dans le mouvement social antillais... comme si on lui reprochait de ne pas rester à sa place « d'expat' blanche ».

Le LKP, le Snes-Guadeloupe, l'Intersyndicale de l'Éducation et le Comité de soutien à Delphine Prudhomme exigent l'arrêt immédiat des poursuites contre notre camarade et appellent la population guadeloupéenne à participer aux actions de soutien qui auront lieu dans les prochaines semaines.

Pour le LKP : Elie Domota, le Snes-Guadeloupe : Alex Bis-sainte, le Comité de soutien à Delphine Prudhomme : Max Céleste, l'Intersyndicale de l'Éducation : René Beauchamp.

Contact : Comité de soutien à Delphine Prudhomme : 06 90 43 70 80

• Nouvelle-Calédonie

Acharnement contre le leader syndicaliste, Gérard Jodar

Gérard Jodar, syndicaliste, président de l'USTKE, l'Union Syndicale des Travailleurs Kanaks et des Exploités de Nouvelle-Calédonie, restera en prison. Ainsi en a décidé le juge d'application des peines de Nouméa, suite à une demande d'aménagement de la peine de trois mois de prison.

Cette condamnation à de la prison ferme avait été infligée en juin dernier, suite à un conflit avec la société de transports en commun, Carsud, en avril 2008. Le motif de la condamnation avait été une prétendue « provocation à attroupement armé ». Le syndicaliste a été également privé de droits civiques pendant trois ans.

Mais ce n'est pas la seule poursuite que les autorités judiciaires ont lancée contre Gérard Jodar, en tant que militant syndical. Pendant la grève qui a

touché la compagnie aérienne Aircal, sur l'aérodrome de Nouméa, plusieurs syndicalistes s'étaient réfugiés le 28 juin dernier dans deux avions dont les portes étaient ouvertes, pour se protéger d'une charge policière. 28 syndicalistes ont alors été poursuivis pour « entrave à la circulation d'un aéronef » ! Six syndicalistes ont été condamnés à de la prison ferme, dont Gérard Jodar à un an de prison.

À juste titre, Gérard Jodar parle d'acharnement de l'État contre lui et contre son syndi-

cat, le deuxième de l'île. Il exige du gouvernement français le respect intégral des dispositions de l'accord de Nouméa de 1998, accord qui devait conduire à une vraie décolonisation. Lui et son syndicat dénoncent le sort de la population kanake pauvre, face au pouvoir qui défend systématiquement le patronat local.

le 25 août prochain, les condamnations concernant l'affaire de l'aérodrome de Nouméa viennent en appel devant le tribunal. Pour soutenir les syndicalistes emprisonnés, une journée de mobilisation est organisée en Nouvelle-Calédonie samedi 22 août.

Bertrand GORDES



• Suicides en prison

Les murs de la honte

Lundi 17 août, un nouveau détenu a été retrouvé pendu dans sa cellule, à la prison des Beaumettes, à Marseille. C'est le 7ème suicide depuis le début de l'année dans la région Provence Alpes-Côte-d'Azur. Ce qui porte à 80 le nombre de détenus à s'être donné la mort dans les prisons françaises, depuis le mois de janvier selon l'administration pénitentiaire et à 92 selon certaines associations.

Pour les sept premiers mois de l'année, les suicides en prison ont augmenté de près de 30 % par rapport à 2008. Cette année-là, 115 détenus s'étaient donné la mort. Il y en avait eu 96 en 2007, et 93 en 2006. Un chiffre qui est en constante augmentation et qui traduit l'état de délabrement du système pénitentiaire français. La situation est devenue telle-

ment insupportable dans les prisons que des jeunes préfèrent se suicider plutôt que de continuer à vivre dans des conditions aussi inhumaines, entassés les uns sur les autres, à trois ou quatre dans des cellules de 9 m², dans la saleté la plus répugnante. On compte aujourd'hui, près de 70 000 détenus pour à peine plus de 50 000 places. Cette

surpopulation carcérale s'élève à près de 141 % pour les seules maisons d'arrêt. Enfin, plus de 40 % des détenus souffrent de syndrome dépressif et 21 % de troubles psychotiques selon une étude épidémiologique sur la santé mentale des détenus. Ajoutez à cela les agressions physiques et verbales, les viols dont les jeunes détenus sont les principales victimes et vous comprendrez pourquoi le nombre de suicides augmente considérablement. Pas besoin de rapport pour appréhender une réalité connue de tous.

Qu'à cela ne tienne, la nouvelle ministre de la Justice,

Alliot-Marie, fait semblant de s'indigner de la situation et a commandé un énième rapport sur les suicides dans les prisons qu'elle vient de recevoir. Elle assure qu'elle prendra le problème à bras le corps et cela dans la « plus totale transparence ». Elle affirme qu'elle appliquera « les recommandations » de la circulaire Dati, sur la prévention des suicides en détention.

En visite dans une prison du Loiret, ce mardi 18, elle a donné le ton en organisant avec la direction de l'administration pénitentiaire une réunion sur les suicides en détention... à huit clos ! Bel exemple

de transparence ! Quant aux mesures phares annoncées, ce sont des draps déchirables et des matelas ignifugés qui n'améliorent en rien les conditions de détention ! Tant que le gouvernement appliquera une politique sécuritaire qui consiste à multiplier les mesures répressives, à mettre en prison des mineurs de plus en plus jeunes, la surpopulation carcérale ne risque pas de diminuer et on ne sortira pas de ce cercle infernal où les prisons demeurent des lieux de déshumanisation où on recense un mort tous les trois jours.

René CYRILLE

• Sans-papiers

Pas de trêve estivale aux expulsions

Cet été, RESF (Réseau éducation sans frontières) a recensé, par son réseau de militants, une centaine de familles séparées par l'expulsion d'un des deux parents se trouvant en situation irrégulière. Expulsions effectuées, couples séparés, malgré un mariage avec un ou une Française et l'existence d'enfants nés en France !

Rien que la semaine passée, RESF a recensé six familles avec des enfants placées en centre de rétention avant d'éventuelles expulsions. Début août, c'est une enfant de 13 mois qui a été enfermée avec ses parents moldaves dans le centre de rétention de Cornebarrieu près de Toulouse, où se trouvait déjà un petit Togolais de 18 mois. La chasse aux familles et aux enfants se développant, une dizaine des centres de rétention sont maintenant équipés pour pouvoir accueillir les

enfants, des crèches de rétention !

Depuis le début du mois d'août, RESF publie des témoignages sur ces familles brisées par la politique du gouvernement et appliquée par les sbires d'Eric Besson.

Le 6 août, c'est une petite Albanaise de 8 ans, Zandale, qui a été expulsée avec son père vers Tirana où celui-ci est menacé de mort pour ses engagements politiques. Ils laissent ici la mère, hospitalisée à Metz. En juillet, c'est un Nigérien qui a été expulsé vers

Lagos pour défaut de papiers. Bien que marié à une Ivoirienne titulaire d'une carte de séjour de dix ans et bien que sa femme soit enceinte et ait déjà deux enfants. À Montrouge dans les Hauts-de-Seine, c'est un Tunisien, marié depuis deux ans à une Française, mère d'un enfant qu'il a reconnu, salarié, logé en HLM par la ville... En somme remplissant toutes les conditions pour être régularisé, mais qui malgré cela, a été expulsé, les services de Besson doutant de la réalité du mariage, à croire qu'ils fouinent sous les lits !

Depuis début août, pour dénoncer ces expulsions et détentions, RESF appelle à des rassemblements les dimanches matin sur l'esplanade de

Notre-Dame à Paris. Munis de grandes photos des victimes, ils s'adressent aux touristes. Cette campagne n'est pas du tout du goût de la préfecture de police et dimanche 16 août elle a « non autorisé » ce rassemblement, sans toutefois l'interdire. Quant au prêtre, recteur de la cathédrale, il a tenté de s'y opposer, estimant que cela « dresse une barrière psychologique à l'entrée en perturbant les pèlerins, il y a d'autres jours que le dimanche, il y a d'autres lieux que Notre-Dame pour faire votre psychodrame... Vous pouvez aller ailleurs ça suffit votre cinéma », a-t-il déclaré aux manifestants rapporte le journal *Libération*. Un bon flic en soutane !

Louis BASTILLE



• Loudéac (Côtes-d'Armor)

L'acharnement anti-immigrés d'un maire

À Loudéac, un couple que le maire refusait de marier depuis des semaines a fini par obtenir gain de cause.

Pour motiver son refus, et ce malgré plusieurs injonctions du procureur de la République, ce maire mettait en avant le fait que le futur marié, d'origine marocaine, était en situation irrégulière. Aux yeux de l'écu, il ne pouvait s'agir que d'un mariage de complaisance alors que, comme le confirmait une enquête de gendarmerie, les personnes concernées vivaient ensemble depuis

plusieurs mois.

Fort du soutien du député UMP de sa circonscription, le maire en avait également appelé à Eric Besson, le ministre de l'Immigration.

Devant tant d'acharnement, le couple avait assigné le maire devant le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc qui, en référé, l'avait enjoint de procéder au mariage sous peine d'une amende de 1 000 euros par jour de retard.

S'il a finalement dû céder, le maire de Loudéac a quand

même voulu afficher son attitude méprisante et réactionnaire jusqu'au bout. Non seulement il a refusé de célébrer lui-même ce mariage, déléguant pour cela l'une de ses adjoints, mais il a refusé que la cérémonie ait lieu dans la salle habituelle des mariages, « afin de bien marquer la différence ».

En tout cas, les mariés n'ont pas dû regretter que la cérémonie ait lieu sans la présence de ce chasseur d'immigrés.

Roger MEYNIER

• Chasse aux sans-papiers

Le Crédit Lyonnais fait du zèle

Un sans-papier a été arrêté dans une agence du Crédit Lyonnais à Aulnay-sous-Bois vendredi 7 août alors qu'il venait simplement retirer sa carte bancaire. Mais cette arrestation ne doit rien à un malheureux hasard : c'est son conseiller bancaire qui l'a convoqué une première fois le jeudi... pour le faire revenir le lendemain. Client depuis huit ans dans cette banque, cette personne n'avait aucune raison de se méfier, il a pourtant été victime d'un véritable guet-apens, tendu par sa banque, puisqu'invité à attendre son conseiller dans un bureau, c'est

la police qu'il a vu arriver. Heureusement pour lui, le juge des libertés et des détentions a jugé cette méthode d'interpellation « déloyale » et l'a libéré sur ce motif. Ce dernier est tout de même resté enfermé cinq jours en centre de rétention.

Le Crédit Lyonnais avait déjà défrayé la chronique, cette fois à Paris en septembre 2008, en dénonçant un couple de sans-papiers qui venait demander un crédit dans le XIII^e arrondissement. S'agit-il d'une politique de la banque à qui on peut « demander plus » ? Ignominie qui mérite publicité.

Aline URBAIN

• Cokes de Carling (Moselle)

Nouvelle menace de fermeture

Trop de stocks ! La direction de Cokes de Carling menace de fermer définitivement la cokerie en septembre, sauf une reprise qui semble bien improbable après le désengagement d'un repreneur début août. Cela signifierait une nouvelle saignée de 700 emplois, directs et indirects, à Carling, où Total et Arkema suppriment déjà des emplois sur la plate-forme chimique.

Tout le site industriel de Carling appartenait autrefois à CDF-Chimie, la branche chimie de l'entreprise nationalisée Charbonnages de France. L'État l'avait construite de toutes pièces dans les années 1950, d'abord en utilisant le charbon, puis en la diversifiant dans la

pétrochimie, à la fin des années 1960. Elle avait ensuite été privatisée, Elf, Total et d'autres reprenant à bon compte les investissements réalisés par la collectivité.

Fin 2003, la cokerie – qui transforme le charbon en coke utilisable dans les hauts-fourneaux – avait déjà failli fermer. Puis, suite au boom de l'acier à l'époque, les hauts-fourneaux tournant alors à plein régime, la demande et les prix du coke ont explosé et la cokerie avait été reprise par Rogesa, un groupe sidérurgique allemand, pour alimenter ses hauts-fourneaux situés en Sarre voisine. Pas cher : la reprise s'était faite pour l'euro symbolique !

Très polluante, la cokerie avait eu des dérogations pour continuer à fonctionner. Aujourd'hui, avec la baisse de la

demande d'acier, les stocks s'accumulent. D'où cette menace de fermeture qui, en plus, ne coûterait pas grand-chose à Rogesa : plus de la moitié des travailleurs sont encore sous statut des HBL (Houillères

du bassin de Lorraine), à charge donc pour celles-ci de les recaser.

Les actionnaires, eux, ne supportent pas d'immobiliser des capitaux dans un stock de coke qu'ils estiment à 250 mil-

lions d'euros d'ici la fin de l'année. Ce serait tellement plus utile pour spéculer ! Les centaines d'emplois qui risquent de passer à la trappe constituent bien le dernier de leurs soucis.

Etienne HOURDIN

• Plate-forme chimique de Carling

Silence radio de la direction après les deux morts de juillet

Six semaines après l'explosion du vapocraqueur de l'usine Total de Carling, qui a provoqué la mort de deux jeunes ouvriers et en a blessés six autres, on ignore – officiellement – encore les raisons qui ont conduit à cette explosion.

La direction est muette sur le sujet et la « commission

d'enquête » – nommée par la direction et sous son contrôle – n'a toujours pas rendu ses résultats. La direction est dans ses petits souliers, tant il est évident que la politique d'économies à tout crin, de précarité généralisée, de sous-investissement permanent, avec pour seules raisons d'en donner tou-

jours plus aux actionnaires du champion de France du profit, n'est pas étranger à l'accident mortel du 15 juillet.

Pas de son, pas d'image du côté de Total... comme à Toulouse après la catastrophe d'AZF.

E.H.

• Chaffoteaux – Ploufragan (Côtes-d'Armor)

Pendant les vacances, la mobilisation continue

C'est le 18 juin dernier que les salariés de l'usine Chaffoteaux à Ploufragan ont appris que la direction du groupe Merloni entendait licencier 204 d'entre eux, sur 250 encore à l'effectif. C'est en fait l'arrêt de la production de chauffe-eau et de chaudières à gaz que ces patrons voyous ont programmé pour la fin de l'année 2009.

Pour faire diversion, la direction du groupe Merloni prétend qu'elle va garder une activité qui occuperait 41 salariés dans les services de recherche. Mais cette activité, si elle se maintenait, n'aurait pas lieu sur le site actuel de l'usine de Ploufragan ; les locaux sont à vendre et les patrons chercheraient un nouveau local plus petit pour y installer ces services de recherche. Personne ne se fait donc d'illusion quant à la viabilité de cette activité.

Sitôt l'annonce des licenciements connue, les travailleurs ont cessé le travail et ont organisé la lutte pour s'opposer à ces licenciements. Le blocage de l'usine a été décidé et pendant un mois, du 19 juin au 17 juillet, des assemblées quotidiennes du personnel se sont tenues et ont décidé des actions à mettre en œuvre pour populariser la lutte à l'extérieur.

Cette mobilisation permanente a permis de trouver un large soutien au sein de la population de la région de Saint-Brieuc et a conforté les travailleurs dans leur détermination à ne pas accepter le plan des patrons. Forts de ces soutiens, et de leur bon droit à défendre leur emploi, les travailleurs ont décidé de poursuivre l'occupation de l'usine durant les quatre semaines de congés du

18 juillet au 16 août.

Par roulement, entre 30 et 40 volontaires se sont retrouvés chaque jour à l'usine et ont ainsi montré que pendant les vacances la mobilisation contre les licenciements continuait. Tous ceux qui ont participé à cette occupation estivale sont bien conscients que la mobilisation doit se poursuivre à la rentrée, et même s'amplifier. C'est là que les choses sérieuses vont commencer. Le bras de fer ne fait que débuter. Les réunions avec la direction pour discuter des raisons économiques de ce plan vont s'ouvrir le 19 août.

C'est évidemment le maintien de tous les emplois qui est à l'ordre du jour, mais chacun est conscient que cet objectif ne sera peut-être pas atteint. Aussi, il faudra que le groupe Merloni paye pour les emplois qu'il veut supprimer.

Une assemblée générale de tout le personnel est prévue lundi 17 août. C'est cette assemblée qui décidera de la suite du mouvement. Une chose est certaine, les travailleurs n'ont pas l'intention de lever le blocage de l'usine qu'ils occupent depuis deux mois. La lutte ne va pas s'arrêter, les patrons doivent le savoir.

Correspondant LO



• « Chez Oscar » – Paris 4^e

Grève contre un patron raciste

« Chez Oscar » est un grand restaurant situé boulevard Beaumarchais, près de la Bastille à Paris. Depuis le 1^{er} août il est fermé, couvert d'affiches et de drapeaux. Devant, sur le trottoir, sous une tente et sur des matelas, les employés grévistes campent jour et nuit. Ils distribuent des tracts et appellent à la solidarité.

Dès leur arrivée, en mai dernier, le nouveau propriétaire et son gérant se sont comportés de manière inadmissible envers le personnel :

injures racistes incessantes, cris et menaces, tentatives de licenciement, heures non payées, les salaires de juillet n'ont pas été versés... Excédés, la moitié des 14 salariés, dont certains ont trente ans de présence, se sont mis en grève, exigeant d'être respectés.

Aussitôt le patron a fermé son établissement et depuis il est aux abonnés absents, refusant même de répondre aux propositions de conciliation de l'Inspection du travail. Cependant il faudra bien qu'il réponde aux convocations de

la police suite aux plaintes de ses salariés pour injures racistes et menace de mort. Encore un patron qui croyait avoir le droit de traiter les salariés comme des esclaves. Mais là Oscar est tombé sur un os, car ses employés se sont rebellés !

L'union locale CGT du 4^e arrondissement soutient activement ce mouvement ainsi que le MRAP. Plusieurs rassemblements ont déjà eu lieu et la population du quartier vient manifester sa solidarité.

Louis BASTILLE

• Toyota

Reprise, pas reprise ? Les spéculations rembrayent !

La direction de Toyota a annoncé au début du mois d'août que ses pertes pour l'exercice qui se terminera en mars 2010 devraient être moins importantes qu'estimées initialement, les ventes ayant un peu redémarré au premier trimestre 2009. D'après le journal patronal *Les Echos*, les analystes financiers seraient même plus optimistes que le directeur de Toyota et envisageraient une perte plus faible, autour de 3,4 milliards d'euros, proche de celle de 2008, mais encore loin des bénéfices de plus de 10 milliards d'euros par an de la période précédente.

Qu'en sera-t-il réellement ? La direction de Toyota n'a guère de moyens pour le savoir et les analystes encore moins ! L'avenir des ventes dépendra de facteurs aléatoires, comme le maintien ou non de la prime à la casse par les gouvernements, qui renflouent ainsi les trusts de l'automobile avec l'argent des contribuables. Mais, la concurrence s'étant encore exacerbée, les ventes de chaque firme vont dépendre de facteurs aussi imprévisibles que le redémarrage de la production de Gene-

ral Motors après sa faillite organisée.

Cependant une chose est certaine, toutes ces entreprises font payer leur crise aux salariés, et aux salariés de leurs sous-traitants en premier lieu.

Toutes ont eu recours à une propagande dramatisant l'avenir de leur entreprise, pour faire accepter aux salariés les licenciements, les blocages de salaires, la diminution des primes, l'augmentation des cadences...

À Toyota Onnaing (Valenciennes) la direction n'a pas été

en reste, annonçant une perte de 35 millions d'euros pour la période d'avril 2008 à mars 2009.

Mais lorsqu'on regarde les comptes officiels, il s'avère que les voitures produites à Toyota Onnaing ont été vendues à Toyota Europe au prix moyen de 9 000 euros. Chez les concessionnaires, le prix de vente des Yaris varie de 12 000 à 14 000 euros et même plus. Où passent les 4 000 euros, en moyenne, entre ces deux prix, sinon dans la poche des actionnaires ? Il suffirait que Toyota Onnaing augmente la facture de ses ventes à Toyota Europe de 180 euros en moyenne par voiture pour que l'entreprise ne soit plus en déficit !

Et ceci n'est qu'un exemple ! C'est par de tels systèmes que de nombreux sous-traitants ont pu se déclarer en faillite, pour justifier les licenciements ou la fer-

meture complète.

C'est par de tels procédés comptables que les entreprises font remonter vers les holdings financiers les bénéfices générés par le travail des ouvriers et des employés, qu'ils soient des sociétés sous-traitantes ou des usines d'assemblage.

Et les holdings ne sont pas situés n'importe où ! Si Toyota Europe a son siège en Belgique, c'est que la Belgique est un paradis fiscal officiel pour toutes les multinationales... et pas seulement pour quelques fortunés comme Johnny, qui aurait bien voulu y résider, ou la famille Mulliez, propriétaire d'Auchan et des magasins qui gravitent autour, qui s'y est établie.

En Belgique, les multinationales ne payent que 1 à 3 % d'impôt sur toute une partie de leurs bénéfices. Et ce jusqu'en 2010, car l'Europe a exigé la fin

de cette concurrence déloyale vis-à-vis des autres pays ! Mais un autre bricolage fiscal – les intérêts notionnels, réductions d'impôts censées compenser les capitaux à risque – permet déjà aux entreprises de réduire autant leurs impôts, sinon plus !

C'est ainsi que Toyota Europe ne versait officiellement qu'autour de 15 % de ses bénéfices au fisc belge ces dernières années, pas loin de la moitié des taux officiels de 25 % à 30 %.

C'est pour cela qu'on ne doit pas se laisser impressionner par les chiffres que les directions d'entreprise présentent !

Et il est absolument nécessaire que les travailleurs défendent leurs emplois et leurs salaires, en imposant que les actionnaires payent, en prenant s'il le faut sur les bénéfices accumulés les années précédentes.

Claude THIÉRAM

• Distrinord – Dunkerque et Calais

Grève contre les retards de salaire

Depuis le jeudi 6 août, la majorité des travailleurs de Distrinord (40 à Dunkerque et 20 à Calais), qui distribuent dans les boîtes aux lettres de la région des prospectus publicitaires, sont en grève.

Ils n'ont qu'un temps partiel et un salaire minime, de 200 à 600 euros par mois. Le travail est fatigant, avec des paquets de papier très lourds et des déplacements à pied importants. Certains de ces travailleurs sont

dans une grande précarité ou ont des problèmes de santé importants.

Des salaires n'ont pas été versés depuis mai, d'autres depuis juin, d'autres en juillet. Et les chèques du patron ont été refusés par les banques. Quand il y en a, les fiches de paye n'ont souvent pas grand-chose à voir avec le travail effectué : six heures ou plus de distribution payées trois...

Las d'attendre leur argent,

de subir saisies et agios, les travailleurs ont cessé le travail et bloquent le site. Ils ont été rapidement aidés par l'union locale CGT. Le patron a licencié les grévistes. Mardi 12 août, il a aspergé les grévistes et leurs soutiens avec un jet d'arrosage.

Malgré toutes ces provocations, les travailleurs tiennent bon. Et près de 40 ont porté l'affaire aux Prudhommes.

Correspondant LO

• Travail du dimanche

Un gouvernement à la pointe de la défense... du patronat

Parisiens et Franciliens savent bien que le quartier de la Défense est quasi désert le dimanche. Et pour cause ! C'est un quartier qui a été tout exprès créé à l'ouest de la capitale pour y concentrer des sièges sociaux, des tours abritant de grosses sociétés.

Eh bien, malgré cela, ce quartier vient d'être promu haut lieu du tourisme. Cela, par la grâce du préfet des Hauts-de-Seine, probablement inspiré en haut lieu, qui vient de le classer « zone tou-

ristique ». Ce qui, du même coup, va autoriser les employeurs du centre commercial des Quatre-Temps, situé dans ce quartier, à y faire travailler leur personnel le dimanche.

Au moment où, au Parlement comme dans les médias, Fillon et ses ministres prétendent que leur nouvelle loi sur le travail du dimanche sera réservée à « des zones touristiques bien définies », ils pourraient ajouter : et « Défense... d'en rire » !

Quant au double président du Conseil général des Hauts-de-Seine et de l'Épad (établissement public d'aménagement de la Défense), Patrick Devedjian, depuis peu ministre de la Relance, il s'est bruyamment réjoui de cette décision. Mais sans doute pas autant que les propriétaires des Quatre-Temps et des deux cents magasins, dont des grandes surfaces, qu'il abrite.

P.L.

Assez de baratin !

Les dirigeants de La Poste se vantent d'un soi-disant « pacte social » dans lequel ils s'engagent à embaucher 1 000 salariés par an. De qui se moquent-ils ? Rien que pour 2008, entre les départs en retraite, les licenciements et les démissions, c'est

15 000 départs qu'il y a eu. Des suppressions d'emplois qui n'ont pour but que de rendre attractive aux futurs actionnaires la rentabilité de La Poste.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière – La Poste – Paris Louvre

Salaires malades

On peut lire sur l'Intranet des recommandations pour éviter une pandémie grippale ainsi que des conseils à suivre en cas de grandes chaleurs.

C'est fort bien. Par contre, la direction ne

propose rien pour lutter contre l'épidémie de bas salaires qui sévit au LCL.

Il va falloir la vacciner !

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Crédit Lyonnais

Quatre brochures de l'Union Communiste (Trotskyiste)

***La grève Renault d'avril-mai 1947** par Pierre Bois, réédition avec préface de René Hardy et notice biographique sur l'auteur - 3 euros.

***Toyota, grève d'avril 2009** - 2 euros.

***Face à la faillite du capitalisme, actualité du communisme.** Textes des interventions d'Arlette Laguiller et Nathalie Arthaud dans les meetings de Lutte Ouvrière (1^{er} trimestre 2009). CLT n° 115 - 2 euros.

***La grève générale aux Antilles** – Publication de Combat Ouvrier - 3 euros.

Les frais de port sont de 1 euro pour la commande d'une brochure, 2 euros pour deux ou trois brochures. Envoi franco de port pour les quatre brochures.

• Retraites

Le gouvernement s'en prend aux femmes ayant élevé leurs enfants

Le gouvernement voudrait profiter de la prochaine loi sur le financement de la Sécurité sociale pour réviser à la baisse les droits accordés aux mères de famille en matière de retraite, au nom de « l'égalité de traitement hommes-femmes en matière de prestations sociales ».

Jusqu'à présent, les femmes salariées du privé peuvent bénéficier d'une majoration de leur durée de cotisation. Cette mesure, qui leur permet de gagner jusqu'à deux annuités par enfant, est une petite compensation du fait que de nombreuses femmes qui se sont arrêtées de travailler pour élever leurs enfants ont des trous dans leur carrière professionnelle et n'ont, à 60 ans, pas le nombre requis d'annuités pour bénéfi-

cier d'une retraite à taux plein. Si l'on ajoute à cela qu'elles sont plus souvent touchées par le travail à temps partiel, qu'elles gagnent en moyenne 27 % de moins qu'un homme, elles se retrouvent avec des pensions qui sont en moyenne de 40 % inférieures à celles des hommes, déjà pas bien élevées.

La logique voudrait que le gouvernement s'attache à réduire ces inégalités. Et bien, c'est tout le contraire qu'il prépare, en remettant en cause le système de bonification dont bénéficient les femmes. Et il a le culot de prétexter qu'un certain nombre de pères ont intenté des actions en justice pour discrimination, puisque la Sécurité sociale leur refuse les mêmes droits.

Les trimestres supplémentaires pour la retraite dont bénéficient les femmes ayant



élevé des enfants ne sont pas un « privilège », mais une infime compensation permettant de rattraper un minimum de l'iné-

galité qu'elles subissent au travail, et donc pour leur retraite. Revenir là-dessus ne pourrait avoir qu'un effet : aggraver

encore les conditions de retraite faites aux femmes, alors qu'elles sont déjà fortement pénalisées.

Roger MEYNIER

• Les plans du gouvernement pour la grippe A

Fermer les écoles...

Avec la rentrée scolaire et l'épidémie de grippe qui risque de se répandre dans les semaines qui viennent, le gouvernement donne quelques éléments d'un plan de lutte contre la maladie.

En effet les établissements scolaires seraient des lieux particulièrement efficaces pour assurer la propagation d'une telle maladie... l'idée de fermeture de certaines classes, voire d'établissements entiers, semble tomber sous le sens. Luc Chatel, ministre de l'Éducation, a déclaré que, si au moins trois cas de syndromes grippaux sont constatés dans une même classe en moins d'une semaine, celle-ci pourra être fermée. Il reviendrait aux préfets de prendre de telles décisions.

Si les enfants sont renvoyés à la maison (au minimum une semaine) le problème qui se pose immédiatement aux parents c'est de les garder, surtout pour les plus jeunes... Le ministre indique qu'il ne s'agit évidemment pas de recréer des concentrations d'enfants sous forme de garderies et que les parents devraient faire « appel à la solidarité familiale ». Devant une épidémie qui sera peut-être exceptionnelle, nécessitant des mesures exceptionnelles, le ministre nous dit, en gros : débrouillez vous... comme d'habitude !

Bien des travailleuses et des travailleurs sont inquiets, car ils savent bien qu'ils devront eux-mêmes assurer la garde de leurs

enfants et ils craignent les conséquences sur leur travail d'une absence imprévue et prolongée. Les employeurs n'auront aucune raison de faire des cadeaux et la moindre des

choses serait que le gouvernement impose au patronat les mesures adéquates pour que personne ne fasse les frais de cette maladie. La moindre des choses serait de garantir

l'emploi et le salaire de tous ceux qui devront s'absenter pour s'occuper non seulement d'enfants malades mais aussi des enfants mis en congé d'office. Mais cela est à l'opposé

des intentions du gouvernement, dont le plan concocté pour les entreprises en cas de pandémie vise d'abord à assurer « la continuité de l'activité » !

Jacques LEQUAY

...et maintenir les salariés au travail

Par circulaire du 3 juillet 2009, le ministre du Travail a précisé le contenu des plans de continuité de l'activité des entreprises (PCA) que celles-ci peuvent adopter dans le cadre de la pandémie de grippe A.

S'il n'y a rien de contraignant pour les entreprises, en revanche, les précisions données par le ministère contraignent bien les salariés. L'objectif est moins sanitaire qu'économique, puisque l'autorité publique rappelle qu'« une étude de la Banque mondiale évalue à 3 000 milliards de dollars le coût d'une pandémie ayant la gravité de la grippe espagnole de 1918-1920 ». Quant aux PCA, « il s'agit d'organiser le maintien de l'activité au niveau le plus élevé et le plus longtemps possible, jusqu'à la décision des autorités de maintenir si nécessaire les seules activités essentielles, tout en protégeant les travailleurs ».

La circulaire est une véritable boîte à outils (déjà existants ou interprétés pour la circonstance) dans laquelle les patrons sont invités à puiser pour défendre leurs intérêts économiques au détriment des travailleurs, avec entre autres :

– La possibilité pour les employeurs de changer les conditions de travail des salariés et le rappel que le refus du salarié constitue une faute pouvant justifier le licenciement.

– En cas d'urgence, dont l'appréciation est laissée à l'employeur, possibilité lui est donnée de suspendre le repos hebdomadaire, le repos quotidien, de déroger aux durées maximales de travail, d'utiliser les heures supplémentaires. Pour les dérogations qui nécessitent une autorisation administrative, il est demandé à l'administration du travail de « faire preuve de souplesse et de réactivité ».

– En ce qui concerne la contamination d'un salarié sur le lieu de travail, la circulaire précise qu'il ne s'agit pas d'un risque professionnel mais seulement environnemental. Cette distinction est scandaleuse car elle nie le fait que l'organisation du travail (bien souvent dans des locaux étroits) permet ou facilite la transmission des virus en milieu professionnel. Cela permet à l'employeur d'échapper à son « obligation de sécurité de résultat à l'égard de ses sala-

riés ». Il n'est tenu qu'à une « obligation de moyens » et c'est au salarié victime d'apporter la preuve que l'employeur a commis une faute.

– Quant à l'exercice du droit de retrait, on est surpris par tant de franchise et de cynisme de la part du ministère : « Il est aussi essentiel, pour elles-mêmes et pour l'économie du pays, que les entreprises puissent continuer à fonctionner le plus normalement possible. Il convient d'envisager la question du droit de retrait à l'aune de ces impératifs : la sécurité des salariés, le fonctionnement des entreprises et la continuité de la vie économique et sociale (...). Dans le contexte actuel, y compris en phase 6 du plan national, dans la mesure où l'employeur a mis en œuvre les dispositions prévues par le Code du travail et les recommandations nationales, (...) le droit de retrait ne peut en principe trouver à s'exercer. » Le ministère subordonne l'exercice de ce droit fondamental à l'impératif économique, alors que l'appréciation de son exercice légitime y échappait jusqu'à présent. C'est l'employeur qui décide des mesures de prévention à adopter. Il est donc juge et

partie et il y a fort à parier que de nombreux salariés exposés au virus n'oseront pas, en période de chômage massif, se retirer d'une situation dangereuse. La circulaire ne fait aucune référence à la faute inexcusable de l'employeur, établie de plein droit si un salarié contracte le virus après avoir en vain alerté son employeur de son exposition à ce danger dans son travail. La reconnaissance de la faute inexcusable permet une indemnisation complémentaire du salarié et provoque une majoration de cotisation pour l'employeur. Mais là-dessus le ministère préfère garder le silence.

Les contorsions que l'on fait faire au droit du travail sont un cadeau de l'État aux employeurs. Comme les aides financières, ces cadeaux se font toujours aux dépens des travailleurs. En cas de pandémie grippale, il n'y aura pas de trêve dans les attaques du patronat et du gouvernement... à moins que les travailleurs et la population prennent en charge directement leurs intérêts pour se défendre.

Correspondant LO